

PRESENTATION GENERALE DU LEADER

Et si l'Europe finançait votre projet ?

« Inscrire le territoire dans une trajectoire de transition sous toutes ses formes : sociale, écologique et numérique dans le respect des ressources du territoire »

Le territoire du Montreuillois a été retenu pour mettre en œuvre un programme LEADER, dédié au développement des territoires ruraux et disposant d'une enveloppe de 1 120 155.25 € issue des fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)

Qu'est-ce que LEADER ?

Leader signifie « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». C'est un programme européen de développement qui accompagne les territoires ruraux afin de réaliser des projets de développement innovants et partenariaux. Le programme Leader doit pouvoir fonctionner comme un « laboratoire » de nouvelles pratiques pour aider les territoires ruraux à relever les défis liés aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Le territoire concerné :

Les 95 communes du Pays du Montreuillois sont concernées par ce programme LEADER, soit le périmètre des 2 intercommunalités suivantes :

Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois

Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Pour qui ?

Vous êtes une collectivité, une association ou un professionnel (entrepreneur, artisan, commerçant, agriculteur, acteur touristique...), vous avez des idées pour faire avancer le territoire de manière durable sur des enjeux tels que le renforcement de l'économie locale, l'attractivité économique, le développement des services à la population, le développement de la culture, la préservation du cadre de vie, le développement de l'offre touristique et l'innovation.... Le programme LEADER du Pays du Montreuillois pourrait financer vos projets ! A partir d'un diagnostic et d'une stratégie de territoire partagés, le programme Leader vise à soutenir financièrement des projets de développement rural qui contribueront à l'attractivité du territoire : pour les entreprises et les salariés, pour les habitants et pour les touristes.

Quelles conditions pour être éligible ?

Avant tout démarrage d'opération, prenez contact auprès du Syndicat Mixte du Montreuillois.

Quel est l'apport financier de LEADER ?

Il est nécessaire d'obtenir un cofinancement public pour prétendre à la subvention LEADER, dans la limite de 80 % maximum des fonds publics obtenus par projet. Le versement de l'aide LEADER intervient suite à la présentation des factures acquittées et des cofinancements perçus.

Comment bénéficiaire de ce fonds ?

Afin de vérifier l'éligibilité de votre projet et avant toute démarche, prenez contact avec l'équipe d'animation du programme. De plus, une mobilisation en amont permettra d'identifier des partenaires pouvant potentiellement vous aider dans la définition de votre projet et dans la recherche de cofinancements.

Ainsi, même avec des éléments provisoires ou des projets à l'état d'idée, un premier entretien peut avoir lieu. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'animation Leader du Pays du Montreuillois : Marion LEGRAND
Syndicat Mixte du Montreuillois, 14 grand'Place 62650 Hucqueliers
Mail : leader.smm@orange.fr – Tel : 03 21 90 91 07

STRATEGIE LOCALE

La stratégie du programme LEADER 2023-2027 définie par le territoire sert un objectif central : renforcer l'attractivité territoriale à travers la transition en s'appuyant sur les initiatives d'acteurs associatifs, de professionnels locaux, de collectivités et leurs groupements et sur les dispositifs structurants du territoire (à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale).

La priorité ciblée du Montreuillois : Inscrire le territoire dans une trajectoire de transition. La priorité ciblée fait référence aux enjeux du développement durable : les actions proposées assurent la performance énergétique et numérique, la prise en compte des besoins sociaux et sociétaux des citoyens, la protection des richesses et leur conservation, l'exploitation sobre et cohérente de celles-ci et l'implication des acteurs socioéconomiques du territoire et des habitants. Cette stratégie renforce l'attractivité du territoire.

4 orientations stratégiques ont été définies :

- Promouvoir une économie de proximité résiliente et répondant aux nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux
- Faire basculer le territoire dans la sobriété et l'efficacité énergétique
- Mieux vivre sur le territoire avec une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population
- Renforcer la visibilité, la notoriété et l'attractivité du territoire à travers ses richesses patrimoniales et ses spécificités

COOPERATION

La Coopération, c'est quoi ?

La Coopération Leader est un atout pour les territoires ruraux : elle permet de les aider à imaginer de nouvelles solutions pour répondre à des problématiques communes avec d'autres territoires, en France ou dans un Etat membre de l'Union européenne.

Elle peut ainsi répondre aux enjeux suivants :

- Atteindre une taille critique pour le développement de filières ou de services
- Echanger et collaborer entre territoires soumis aux mêmes enjeux et problématiques
- Mettre au point des initiatives conjointes entre des territoires partageant un patrimoine commun

La mise en œuvre de projets de coopération Leader est par ailleurs une obligation pour les GAL.

Pour qui ?

Le volet coopération du programme Leader apporte un soutien à des projets de coopération menés par des porteurs de projets privés ou publics :

- > entre des partenaires situés au sein d'un même Etat-membre : coopération interterritoriale
- > ou dans plusieurs Etats membres de l'UE: coopération transnationale